



Présentation des documents mis à disposition

Pièce	Nom du document dans le dossier	Explications
1	Diagnostic du territoire	Ce document dresse un état des lieux complet du territoire du Parc : il décrit ses caractéristiques géographiques, paysagères, écologiques, socio-économiques et culturelles. Il met en évidence les richesses et atouts du territoire, mais aussi ses fragilités (pressions, menaces, vulnérabilités), afin de dégager les grands enjeux auxquels le Parc devra répondre dans sa nouvelle Charte.
2	Bilan évaluatif de la Charte	Ce bilan revient sur la mise en œuvre de la Charte précédente. Il analyse les actions effectivement réalisées, évalue leurs résultats concrets sur le terrain, et identifie les objectifs qui n'ont pas été atteints ou qui restent à poursuivre dans la nouvelle Charte.
3	Bilan de la concertation	Ce document retrace l'ensemble du processus de concertation mis en place pendant l'élaboration de la nouvelle Charte : réunions publiques, ateliers thématiques, consultations des élus, des habitants, des acteurs socio-économiques et associatifs.
4	Avis d'opportunité de la Préfète de région, accompagné de la note d'enjeux des services de l'État	Avant d'engager la révision de la Charte, la Préfète de région émet un avis d'opportunité qui valide (ou non) le principe de la révision. Il est accompagné d'une note d'enjeux rédigée par les services de l'État, qui liste les priorités et attentes de l'État sur le territoire (environnement, urbanisme, agriculture, etc.), servant de cadrage pour l'élaboration du projet de Charte.
5	Argumentaire du Parc en réponse à l'avis d'opportunité	En réponse à l'avis d'opportunité et à la note d'enjeux de l'État, le Parc rédige un argumentaire détaillé expliquant comment il compte intégrer chacune des observations et recommandations formulées, afin de démontrer la cohérence de son projet avec les attentes de l'État.
6	Projet de Charte révisée « Objectif 2041 »	Il s'agit du document central du dossier d'enquête publique. Il fixe, pour les quinze années à venir, le projet de territoire du Parc : ses orientations stratégiques, ses objectifs opérationnels et les engagements réciproques du Parc, des communes, de l'État et des autres partenaires signataires. C'est sur ce projet que le public est invité à donner son avis.
7	Plan de Parc	Document cartographique associé à la Charte, le Plan de Parc traduit spatialement les orientations et objectifs du projet : il localise les grands enjeux du territoire (zones naturelles à préserver, secteurs de développement, continuités écologiques, etc.) et les secteurs prioritaires d'intervention du Parc.
8	Avis du CNPN et de la FPNRF	Une fois l'avant-projet de Charte élaboré, il est soumis pour avis à plusieurs instances qui viennent sur le terrain afin d'appréhender les réalités territoriales. La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) et le Conseil national de la protection de la nature (CNP) émettent tous deux un avis.
9	Avis du Préfet de Région sur le projet de Charte et son annexe	Sur la base de ces deux avis, le préfet examine à son tour le projet de Charte et émet son propre avis.

10	Mémoire de réponse à l'avis de la Préfète de région	Ce mémoire constitue la réponse officielle du Parc aux observations formulées par le Préfet de région sur l'avant-projet de Charte. Il précise les ajustements apportés au projet ou justifie les choix maintenus, en vue de finaliser le document soumis à l'enquête publique.
11	Essentiel de la Charte	Ce document, plus court et pédagogique, reprend de façon simplifiée et accessible les grandes orientations et les principales mesures du projet de Charte, afin de permettre au plus grand nombre (notamment le grand public lors de l'enquête) de comprendre rapidement les enjeux et le contenu du projet.
12	Evaluation environnementale	Conformément à la réglementation, ce rapport évalue les incidences prévisibles de la mise en œuvre de la Charte sur l'environnement (biodiversité, paysage, ressources naturelles, climat, etc.).
13	Résumé non technique	Un résumé non technique (RNT) accompagne ce rapport. Il en présente de manière synthétique et accessible les principaux éléments, afin d'en faciliter la compréhension par le grand public.
14	Avis délibéré de l'Autorité environnementale de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable	L'Autorité environnementale, rattachée à l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD), examine la qualité du rapport d'évaluation environnementale et la prise en compte de l'environnement dans le projet de Charte. Son avis délibéré, qui n'est ni favorable ni défavorable, formule des recommandations pour améliorer le projet.
15	Note de réponse à l'avis de l'Autorité environnementale	Cette note constitue la réponse écrite du Parc aux observations et recommandations formulées par l'Autorité environnementale, précisant comment le projet de Charte et son évaluation environnementale ont été (ou non) ajustés en conséquence.
16	Arrêté n° 2026-10-PNRA	Celui-ci prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique.
17	Présentation des documents mis à disposition	Le présent tableau présente de manière synthétique l'ensemble des documents mis à disposition.